



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ALPES MARITIMES



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

LABEL EMPLOYEUR PARTENAIRE DES SAPEURS-POMPIERS

sur proposition du président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes

Le préfet des Alpes Maritimes,

décerne le label employeur partenaire des sapeurs-pompiers à :

L'ECOLE NATIONALE DES SCAPHANDRIERS

pour son adhésion à la démarche d'engagement citoyen en faveur des sapeurs-pompiers volontaires.

Fait à Nice, le 13 Août 2024

Le préfet des Alpes-Maritimes,

Hugues MOUTOUH

Décerné pour une durée de 3 ans à compter de la date d'attribution